

DEPARTEMENT :	HERAULT
CANTON :	MEZE
COMMUNE :	MEZE

N°13

DECISION DE M. le MAIRE
Demande d'attribution de subvention

LE MAIRE DE LA VILLE DE MEZE,

VU, l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2021 donnant délégation à M. le Maire afin de demander à tout organisme financeur et dans tous les domaines, l'attribution de subventions.

CONSIDERANT, qu'il convient de solliciter les partenaires pour la réalisation des manifestations culturelles pour la saison 2022/2023

DECIDE :

Article 1 : La ville de Mèze, afin d'être accompagnée dans ses projets, souhaite solliciter les structures pour réaliser au mieux sa programmation culturelle de saison 2022/2023 et notamment l'organisation de l'évènement « Le Temps de l'Etang ».

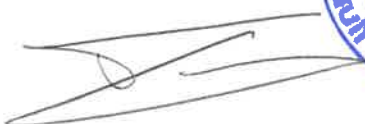
M. Le Maire sollicite donc une participation de la région Occitanie dans le cadre de l'action autour de « Education à l'environnement et développement durable sur Le temps de l'Etang » qui aura lieu du 17 mai au 17 juin 2023 pour un budget prévisionnel de 40 000€.

Article 2 : Le conseil municipal sera informé de la présente décision dès sa prochaine séance.

Mèze le 21 février 2023

Le Maire,

Thierry BAEZA




Acte adressé au Représentant de l'État le	22.02.23
Acte reçu par le Représentant de l'État le	22.02.23
Acte publié, affiché et notifié le	22.02.23
ACTE EXECUTOIRE	